

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE DE AUTODIS SA AU TRAVERS DE LOOKANDFIN FINANCE

Le présent document a été établi par **LOOKANDFIN FINANCE**, une société anonyme dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0683.777.546.

LOOKANDFIN FINANCE agit en qualité de véhicule de financement alternatif en vertu des articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding. A ce titre, LOOKANDFIN FINANCE sert d'intermédiaire entre les emprunteurs et les prêteurs.

La présente offre est émise par LOOKANDFIN FINANCE en vue de financer la société AUTODIS SA, société de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au Luxembourg, 18 Z.I. "Um Monkeler" Op der Drieschen à 4149 Esch/Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) sous le numéro B79626.

AUTODIS SA cherche à emprunter un montant de 500.000 EUR afin financer son besoin en fond de roulement.

Dans le présent document, LOOKANDFIN FINANCE agit donc en qualité d'émetteur d'instruments de placement pouvant être souscrits par les Candidats-Prêteurs.

Lorsqu'il sera fait référence à AUTODIS SA ci-dessous, celle-ci sera alternativement dénommée « l'Emprunteur » ou « AUTODIS SA ».

**LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU
APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA).**

Le 19 DECEMBRE 2018

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE
DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE
D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS
OU IL LE SOUHAITERAIT.**

**Partie I - Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts,
spécifiques à l'offre concernée**

1. En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE sert d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs.

Pour chaque Offre, un compartiment est créé au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE en application de l'article 28, § 1^{er}, 5° de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

Les créances et dettes issues d'une Offre sont logées dans un compartiment spécifique au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE et font l'objet d'un traitement comptable distinct, la comptabilité de LOOKANDFIN FINANCE étant tenue par compartiment.

Ceci signifie que les créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE contre un Emprunteur logées au sein d'un compartiment spécifique seront exclusivement affectées au remboursement des Prêteurs correspondants, à savoir les Prêteurs qui ont prêté dans le cadre de la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

2. Par ailleurs, le remboursement des Prêteurs par LOOKANDFIN FINANCE implique au préalable que cette dernière ait été remboursée par l'Emprunteur qui a été financé par les Prêteurs.

En d'autres termes, l'obligation dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE de rembourser, lors de leurs différentes échéances mensuelles, les Contrats de prêt aux Prêteurs ayant souscrit à une Levée de fonds, est affectée d'une condition suspensive.

Cette condition consiste dans le remboursement préalable par l'Emprunteur à LOOKANDFIN FINANCE de son propre prêt lors de ses échéances mensuelles correspondantes. L'Emprunteur dont il est ici question est celui qui a été financé par les Prêteurs et désigné par eux dans le cadre de la Levée de fonds à laquelle ils ont souscrit.

Par conséquent, tant que la condition suspensive précitée n'est pas réalisée, l'obligation de rembourser le Contrat de prêt au Prêteur est suspendue dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE.

Pour plus de détails à ce sujet, il est renvoyé aux articles 3.8 à 3.17 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN.

3. Il résulte de ce qui précède que les Prêteurs qui subiraient un défaut de paiement en raison de la défaillance d'un Emprunteur ne pourront faire valoir leur propre créance qu'à l'égard des créances que LOOKANDFIN FINANCE détient à l'égard du même Emprunteur et qui sont logées dans le compartiment *ad hoc* au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE.

A l'inverse, les Prêteurs qui subiraient un défaut de paiement en raison de la défaillance d'un Emprunteur ne pourront pas faire valoir leur créance à l'égard des actifs de LOOKANDFIN FINANCE se rapportant à d'autres Offres et d'autres Emprunteurs.

Ce compartimentage est donc assurément un élément qui atténue et neutralise le risque de perte dans le chef des Prêteurs en cas de défaut de paiement d'Emprunteurs ayant été financés par des Offres logées dans d'autres compartiments.

4. En définitive, le risque que court le Prêteur est le risque d'insolvabilité qui, par hypothèse, viendrait frapper la société AUTODIS SA que le Prêteur a financée par l'intermédiaire de LOOKANDFIN FINANCE.

En effet, si la société AUTODIS SA devenait insolvable et incapable de rembourser le prêt à LOOKANDFIN FINANCE, celle-ci serait contractuellement déliée de sa propre obligation de remboursement à l'égard des Prêteurs ayant souscrit à l'Offre en question.

Lors du processus d'examen du dossier ayant abouti à la sélection de AUTODIS SA, la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN a déterminé que ce risque est moyennement élevé, compte tenu des perspectives de développement et de croissance de la société AUTODIS SA, raison pour laquelle LOOKANDFIN l'a sélectionnée en lui attribuant une classe de risque C.

Partie II – Informations concernant l'émetteur des instruments de placement

A. Identité de l'émetteur

1° Dénomination de l'émetteur, siège social, forme juridique, numéro d'entreprise ou équivalent, pays d'origine et, le cas échéant, adresse du site internet de l'émetteur.

L'émetteur des instruments de placement est LOOKANDFIN FINANCE, une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0683.777.546.

En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE ne dispose pas de site internet propre. En revanche, il est renvoyé vers le site de la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN à l'adresse www.lookandfin.com.

2° Description des activités de l'émetteur.

LOOKANDFIN FINANCE est un véhicule de financement alternatif constitué par la société de droit belge LOOKANDFIN S.A. conformément aux articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

La seule activité de LOOKANDFIN FINANCE consiste à servir d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs, à savoir d'emprunteur aux Prêteurs dans le cadre d'une Levée de fonds destinée à financer un Emprunteur pour ensuite prêter audit Emprunteur.

LOOKANDFIN FINANCE est la société filiale de LOOKANDFIN.

Les Candidats-Prêteurs désirant financer un Candidat-Emprunteur peuvent le faire en concluant avec LOOKANDFIN FINANCE un Contrat de prêt aux termes duquel le Candidat-Prêteur prête à LOOKANDFIN FINANCE le montant qu'il désire affecter au financement du Candidat-Emprunteur de son choix.

Lorsque l'Objectif de financement est atteint, un prêt est accordé par LOOKANDFIN FINANCE au Candidat-Emprunteur pour un montant égal à la totalité des montants récoltés par LOOKANDFIN FINANCE auprès des Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

3° Identité des personnes détenant plus de 5% du capital de LOOKANDFIN FINANCE et hauteur (en pourcentage du capital) des participations détenues par celles-ci.

Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN.

4° Concernant les opérations conclues entre LOOKANDFIN FINANCE et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires :

Indiquez la nature et le montant de toutes les opérations concernées qui — considérées isolément ou dans leur ensemble — sont importantes pour LOOKANDFIN FINANCE. Lorsque les opérations n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêts en cours, y compris des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours.

Par son existence et son activité, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Pour le reste, il n'existe pas d'opération avec LOOKANDFIN pouvant être qualifiée d'importante pour LOOKANDFIN FINANCE ni de prêt ou de garantie en cours.

Indiquez le montant ou le pourcentage pour lequel les opérations concernées entrent dans le chiffre d'affaires de l'emprunteur.

La seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE lui vient des montants facturés à LOOKANDFIN pour les services prestés en sorte que ces revenus représentent 100 % du chiffre d'affaire de LOOKANDFIN FINANCE.

5° Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur (mention des représentants permanents en cas d'administrateurs ou gérants personnes morales), des membres du comité de direction et des délégués à la gestion journalière.

Les administrateurs de LOOKANDFIN FINANCE sont au nombre de trois et sont :

- LOOKANDFIN S.A. dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0846.783.769, représentée par son représentant permanent, Monsieur Frédéric LEVY MORELLE ;

- Monsieur Frédéric LEVY MORELLE,

- Monsieur Dominique WROBLEWSKI.

6° Concernant l'intégralité du dernier exercice, le montant global de la rémunération des personnes visées au 5°, de même que le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages, ou une déclaration négative appropriée.

Aucune rémunération n'a été payée au cours du dernier exercice par LOOKANDFIN FINANCE à ses administrateurs et à son administrateur délégué à la gestion journalière. Aucune somme n'a été provisionnée par LOOKANDFIN FINANCE aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

7° Concernant les personnes visées au 4°, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, ou une déclaration négative appropriée.

Aucune condamnation n'a été encourue par LOOKANDFIN.

8° Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au 3° et au 5°, ou avec d'autres parties liées, ou une déclaration négative appropriée.

Aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre LOOKANDFIN FINANCE, d'une part, et ses administrateurs ou son actionnaire majoritaire LOOKANDFIN, d'autre part.

9° Le cas échéant, identité du commissaire.

Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de LOOKANDFIN FINANCE.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1° Pour autant que l'émetteur ait déjà été en activité à ce moment, ses comptes annuels concernant les deux derniers exercices, audités le cas échéant conformément à l'article 13, §§ 1er ou 2, 1° de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement.

Dans le cas où les comptes d'un ou des deux exercices n'ont pas été audités conformément à l'article 13, §§ 1er ou 2, 1° de la loi du 11 juillet 2018, la mention suivante : « Les présents comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante ».

LOOKANDFIN FINANCE a été constituée le 26 octobre 2017 et son premier exercice comptable est un exercice long se terminant le 31 décembre 2018.

Il n'existe donc pas encore de comptes annuels approuvés par l'assemblée générale de la LOOKANDFIN FINANCE et publiés à la Centrale des bilans de la Banque Nationale de Belgique.

2° Déclaration de l'émetteur attestant que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles ou, dans la négative, expliquant comment il se propose d'apporter le complément nécessaire.

Compte tenu du compartimentage des différentes levées de fonds au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE, la présente déclaration est sans objet pour les motifs exposés plus en détail au point 1 de la partie 1 de la présente note.

3° Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement (qui distingue les dettes cautionnées ou non et les dettes garanties ou non) à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d'établissement du document. L'endettement inclut aussi les dettes indirectes et les dettes éventuelles.

Compte tenu du compartimentage des différentes levées de fonds au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE, la présente déclaration est sans objet pour les motifs exposés plus en détail au point 1 de la partie 1 de la présente note.

4° Tout changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus, ou déclaration négative appropriée.

Aucun changement significatif de la situation financière de LOOKANDFIN FINANCE n'est à signaler depuis sa constitution.

Pour les motifs exposés au n° 1 ci-dessus, il n'existe pas encore de de comptes annuels de LOOKANDFIN FINANCE dès lors que son premier exercice comptable s'achève le 31 décembre 2018.

C. Identité de LOOKANDFIN

1° Dénomination, siège social, forme juridique, numéro d'entreprise, pays d'origine et, le cas échéant, adresse du site internet.

LOOKANDFIN est une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0846.783.769.

L'adresse du site internet de LOOKANDFIN abritant la plateforme de financement alternatif est HYPERLINK "http://www.lookandfin.com" www.lookandfin.com.

2° Description des liens entre LOOKANDFIN FINANCE et LOOKANDFIN

Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par LOOKANDFIN qui exerce l'activité de plateforme de financement alternatif et est agréée par la FSMA conformément à la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

Par ailleurs, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Ceci constitue la seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE et représente 100 % de son chiffre d'affaire.

D. Uniquement au cas où les instruments de placement offerts sont indexés sur un actif sous-jacent : description du sous-jacent

1° Description du lien entre l'instrument de placement émis par LOOKANDFIN FINANCE et le sous-jacent.

Les instruments de placement émis par LOOKANDFIN FINANCE sont des contrats de prêt standardisés.

Le Candidat-Prêteur qui désire financer un Candidat-Emprunteur peut le faire en concluant avec LOOKANDFIN FINANCE un Contrat de prêt aux termes duquel le Candidat-Prêteur prête à LOOKANDFIN FINANCE le montant qu'il désire affecter au financement du Candidat-Emprunteur de son choix.

En vertu de l'article 28, § 1er, 5° de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding, chaque financement accordé par LOOKANDFIN FINANCE à un Emprunteur est logé dans un compartiment distinct au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE et fait l'objet d'un traitement comptable distinct, la comptabilité de LOOKANDFIN FINANCE étant tenue par compartiment.

Ceci signifie que les créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE contre un Emprunteur logées au sein d'un compartiment spécifique seront exclusivement affectées au remboursement des Prêteurs correspondants, à savoir les Prêteurs qui ont prêté dans le cadre de la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

Il en résulte que le remboursement des Prêteurs par LOOKANDFIN FINANCE implique au préalable que cette dernière ait été remboursée par l'Emprunteur, en l'occurrence la société AUTODIS SA.

En d'autres termes, l'obligation dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE de rembourser le Contrat de prêt au Prêteur lors de ses différentes échéances mensuelles est affectée d'une condition suspensive.

Cette condition consiste dans le remboursement préalable par la société AUTODIS SA, l'Emprunteur, à LOOKANDFIN FINANCE de son propre prêt lors de ses échéances mensuelles correspondantes.

Par conséquent, tant que la condition suspensive précitée n'est pas réalisée, l'obligation de rembourser le Contrat de prêt au Prêteur est suspendue dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE.

Le droit au remboursement des Prêteurs à l'égard de LOOKANDFIN FINANCE dépend donc directement de la solvabilité de la société AUTODIS SA.

2° Description du sous-jacent

Le sous-jacent est un instrument de placement consistant en un contrat de prêt unique émis par la société AUTODIS SA au profit de LOOKANDFIN FINANCE.

Le montant prêté en principal par LOOKANDFIN FINANCE à la société AUTODIS SA est égal à la somme des montants prêtés en principal à LOOKANDFIN FINANCE par les différents Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer la société AUTODIS SA.

3° Au cas où l'émetteur du sous-jacent des instruments de placement offerts est une entreprise, informations reprises aux points A et B concernant celle-ci.

A. Identité de l'émetteur du sous-jacent, la société AUTODIS SA.

1° Dénomination de l'émetteur du sous-jacent, siège social, forme juridique, numéro d'entreprise ou équivalent, pays d'origine et, le cas échéant, adresse du site internet de l'émetteur.

L'émetteur du contrat de prêt unique est la société AUTODIS SA, société de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au Luxembourg, 18 Z.I. "Um Monkeler" Op der Drieschen à 4149 Esch/Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) sous le numéro B79626.;

L'adresse du site internet de la société AUTODIS SA est <https://www.autodis.lu>

2° Description des activités de la société AUTODIS SA.

AUTODIS SA est un concessionnaire automobile.

3° Identité des personnes détenant plus de 5% du capital de la société AUTODIS SA et hauteur (en pourcentage du capital) des participations détenues par celles-ci.

Le capital social de la société AUTODIS SA est détenu à hauteur de 100% par la société SOGEKA Luxembourg SA, société de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au Luxembourg, 16 A Boulevard de la Foire L- 1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) sous le numéro B135243 ;

4° Concernant les opérations conclues entre la société AUTODIS SA et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires :

Indiquer la nature et le montant de toutes les opérations concernées qui — considérées isolément ou dans leur ensemble — sont importantes pour la société AUTODIS SA. Lorsque les opérations n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêts en cours, y compris des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours.

- Il existe actuellement un compte courant dans AUTODIS SA en faveur de Marc Graas pour un montant de 1.500.000 €

AUTODIS SA ne perçoit aucune rémunération de la part de ses actionnaires.

5° Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'emprunteur (mention des représentants permanents en cas d'administrateurs ou gérants personnes morales), des membres du comité de direction et des délégués à la gestion journalière.

Les administrateurs de l'Emprunteur sont :

- Monsieur Pierre Berna, domicilié au 16 A Boulevard de la Foire, 1528 Luxembourg, Luxembourg.
- Madame Alicia Zoya Graas, dont l'adresse professionnelle est le 18 Z.I. "Um Monkeler" Op der Drieschen à 4149 Esch/Alzette, Luxembourg.
- Monsieur Marc Graas, dont l'adresse professionnelle est le 18 Z.I. "Um Monkeler" Op der Drieschen à 4149 Esch/Alzette, Luxembourg.

Le délégué à la gestion journalière de l'Emprunteur est Monsieur Marc Graas, dont l'adresse professionnelle est le 18 Z.I. "Um Monkeler" Op der Drieschen à 4149 Esch/Alzette, Luxembourg.

6° Concernant l'intégralité du dernier exercice, le montant global de la rémunération des personnes visées au 4°, de même que le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la société AUTODIS SA ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages, ou une déclaration négative appropriée.

Monsieur Graas a reçu une rémunération mensuelle brute de 20.775€ au titre de dirigeant d'entreprise. La somme de 819€ mensuelle est provisionnée aux fins de versement de pensions.

7° Concernant les personnes visées au 4°, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, ou une déclaration négative appropriée.

Aucune condamnation, de quelque nature que ce soit, n'a été encourue par les personnes visées au 4°.

8° Description des conflits d'intérêts entre la société SRPL NOWRIZON et les personnes visées au 3° et au 5°, ou avec d'autres parties liées, ou une déclaration négative appropriée.

Aucun autre conflit d'intérêt que ceux éventuellement déjà mentionnés au 4° n'est à signaler entre la société et les personnes visées au 3° et 5°.

9° Le cas échéant, identité du commissaire.

Le commissaire est la société Auditeurs Associés, société de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt à 2530 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) sous le numéro B93937 ;

B. Informations financières concernant la société AUTODIS SA.

1° Pour autant que la société AUTODIS SA ait déjà été en activité à ce moment, ses comptes annuels concernant les deux derniers exercices, audités le cas échéant conformément à l'article 13, §§ 1er ou 2, 1° de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement.

Voir annexes

2° Déclaration de la société AUTODIS SA attestant que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles ou, dans la négative, expliquant comment il se propose d'apporter le complément nécessaire.

AUTODIS SA atteste que de son point de vue son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles.

3° Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement (qui distingue les dettes cautionnées ou non et les dettes garanties ou non) à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d'établissement du document. L'endettement inclut aussi les dettes indirectes et les dettes éventuelles.

La société déclare qu'au 31/10/2018 son capital social s'établit à 4.500.000 EUR et son endettement total à 29.200.345 EUR.

4° Tout changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus, ou déclaration négative appropriée.

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est à signaler depuis la fin du dernier exercice.

Partie III – Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'Offre

1° Le montant maximal pour lequel l'Offre est effectuée :

Le montant maximal de l'Offre est de 500.000 EUR.

2° Les conditions de l'Offre, le cas échéant, montant minimal de l'offre et montant minimal ou maximal de souscription par investisseur :

- L'Offre est émise sous la condition suspensive de recueillir un montant minimal de 400.000 EUR;
- Le montant minimal de Souscription par investisseur est de 500 EUR. Toutefois, lorsqu'un client souscrit à sa première Levée de fonds, le montant minimal de Souscription est fixé à 100 EUR ;
- Il n'y a pas de montant maximal de Souscription par investisseur étant entendu qu'un investisseur ne peut pas souscrire pour un montant supérieur à celui de l'Offre mentionné ci-dessus.

3° Le prix total des instruments de placement offerts :

Le prix de l'instrument de placement dépend du montant de la Souscription à l'Offre pour chaque investisseur et, par voie de conséquence, du montant prêté par chacun.

4° Calendrier de l'offre : date d'ouverture et de clôture de l'offre, date d'émission des instruments de placement :

- Période de Souscription : du **19 DECEMBRE 2018 au 31 DECEMBRE 2018** ;
- Condition suspensive n°1 de l'Offre : obtenir un montant total de Souscription de 400.000 EUR minimum ;
- Condition suspensive n°2 de l'Offre : la signature par l'Emprunteur des contrats de crédits octroyés par ING et par la SNCI pour des montants minimums de respectivement 8,3 millions € et 2,5 millions € afin de financer la construction du Bâtiment 4 situé au Luxembourg, Z.I. "Um Monkeler" Op der Drieschen à 4149 Esch/Alzette. Cette condition suspensive n°2 devra être réalisée pour le 30 janvier 2019 au plus tard.
- Date d'émission des instruments de placement : les instruments de placement sont émis par LOOKANDFIN FINANCE le jour où celle-ci libère les fonds prêtés au profit de l'Emprunteur conformément à l'article 3.2 des Conditions Générales d'Utilisation.

5° Frais à charge de l'investisseur :

Aucun frais à la charge des investisseurs.

B. Raisons de l'Offre

1° Description de l'utilisation projetée des montants recueillis

AUTODIS SA cherche à emprunter un montant de 500.000 EUR afin financer son besoin en fond de roulement.

2° Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser ; caractère suffisant ou non du montant de l'offre pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré :

AUTODIS SA cherche à emprunter un montant de 500.000 EUR afin financer son besoin en fond de roulement.

3° le cas échéant, autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré :

Néant.

Partie IV – Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1° Nature et catégorie des instruments de placement :

Contrats de prêt standardisés

2° Devise, dénomination et, le cas échéant, valeur nominale :

Euros, contrat de prêt standardisé dont la valeur nominale est égale au montant de la Souscription du Prêteur.

3° Date d'échéance et, le cas échéant, modalités de remboursement :

- La dernière mensualité sera versée 24 mois après la date de mise à disposition des fonds à AUTODIS SA ;
- Modalités de remboursement : remboursements mensuels par LOOKANDFIN FINANCE conformément au tableau d'amortissement disponible lors de la Souscription à l'Offre sur la plateforme. Chaque mensualité comprend une part de capital et d'intérêts pendant toute la durée du prêt.
- Remboursement anticipé : à condition de l'absence de tout arriéré au regard du tableau d'amortissement qui sera joint au Contrat de prêt Emprunteur, l'Emprunteur aura chaque année la faculté de rembourser anticipativement le prêt. À l'issue des 12 premiers mois de la période de remboursement, l'Emprunteur disposera de la faculté de rembourser anticipativement le Contrat de prêt Emprunteur à chaque date anniversaire mensuelle de

la mise à disposition effective des fonds et pour la première fois le 12^{ème} mois après la mise à disposition effective des fonds.

4° Rang des instruments de placement dans la structure de capital de LOOKANDFIN FINANCE en cas d'insolvabilité :

En raison du compartimentage du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE, les dettes de LOOKANDFIN FINANCE envers les Prêteurs ayant souscrits à des Levées de fonds différentes n'ont pas de rang les unes par rapport aux autres.

Dans l'hypothèse où LOOKANDFIN FINANCE est déliée de son obligation de remboursement envers les Prêteurs quant à une Levée de fonds en raison du défaut de remboursement en amont dans le chef de l'Emprunteur, les Prêteurs n'auront de droit qu'à l'égard du compartiment se rapportant à la Levée de fonds à laquelle ils ont souscrits.

5° Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement :

Il n'existe pas de restriction au libre transfert des instruments de placement, ceux-ci étant librement cessibles selon les règles du droit civil.

6° Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe :

Le taux d'intérêt annuel est fixe. Il s'agit d'un taux brut de 8% l'an.

7° Dates de paiement de l'intérêt :

Les dates de paiement des intérêts sont identiques aux dates de remboursement des mensualités par LOOKANDFIN FINANCE conformément au tableau d'amortissement. Elles correspondent à la date d'anniversaire de libération des fonds par LOOKANDFIN FINANCE au profit de l'Emprunteur étant entendu que le remboursement de la première mensualité interviendra un mois après cette libération.

Chaque mensualité comprend une part de capital et d'intérêts pendant toute la durée du prêt.

B. Uniquement au cas où une garantie est octroyée par un tiers concernant les instruments de placement : description du garant et de la garantie :

Il n'existe pas de garantie pour cette Offre.

Annexes : Comptes annuels de la société AUTODIS SA pour ses deux derniers exercices comptables.

BILAN AU 31.12.2017

		31.12.2017		31.12.2016	
		€		€	
A	ACTIF				
AA	Capital souscrit non versé				
AA1	<u>Capital souscrit non appelé</u>				
AA2	<u>Capital souscrit appelé et non versé</u>				
AB	Frais d'établissement				
AC	Actif immobilisé				
AC1	<u>Immobilisations incorporelles</u>				
AC11	Frais de développement				
AC12	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires				
AC12a	a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous AC13	0%	34 781.86	624%	4 805.52
AC12b	b) créés par l'entreprise elle-même				
AC13	Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux				
AC14	Acomptes versés et immobilisation incorporelles en cours				
		0%	34 781.86	624%	4 805.52
AC2	<u>Immobilisations corporelles</u>				
AC21	Terrains et constructions	22%	8 280 274.68	0%	8 280 274.68
AC22	Installations techniques et machines				
AC23	Autres installations, outillage et mobilier	0%	100 800.76	-24%	133 341.80
AC24	Acomptes versés et immobilisation corporelles en cours	13%	4 654 467.39	217%	1 466 342.84
		35%	13 035 542.83	32%	9 879 959.32
AC3	<u>Immobilisations financières</u>				
AC31	Parts dans des entreprises liées				
AC32	Créances sur des entreprises liées				
AC33	Participations				
AC34	Créances sur des ets. avec lesquelles la société a un lien de participation				
AC35	Titres ayant le caractère d'immobilisations				
AC36	Autres prêts				
		0%			
AD	Actif circulant				
AD1	<u>Stocks</u>				
AD11	Matières premières et consommables				
AD12	Produits en cours de fabrication				
AD13	Produits finis et marchandises	39%	14 291 155.86	46%	9 780 832.17
AD14	Acomptes versés				
		39%	14 291 155.86	46%	9 780 832.17
AD2	<u>Créances</u>				
AD21	Créances résultant de ventes et prestations de services				
AD21a	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	10%	3 666 541.75	49%	2 458 788.08
AD21b	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an				
AD22	Créances sur des entreprises liées				
AD22a	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an				
AD22b	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an				
AD23	Créances sur des ets. avec lesquelles la société a un lien de participation				
AD23a	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an				
AD23b	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an				
AD24	Autres créances				
AD24a	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4%	1 496 103.72	35%	1 110 837.35
AD24b	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an				
		14%	5 162 645.47	45%	3 569 625.43
AD3	<u>Valeurs mobilières</u>				
AD31	Parts dans des entreprises liées				
AD32	Actions propres ou parts propres				
AD33	Autres valeurs mobilières	0%	204.00	0%	204.00
		0%	204.00	0%	204.00
AD4	<u>Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et en</u>	2%	645 904.48	-40%	1 080 953.07
AE	Comptes de régularisation	10%	3 759 733.62	1%	3 704 947.85
		100%	36 929 968.12	32%	28 021 327.36

		<u>31.12.2017</u>		<u>31.12.2016</u>
		€		€
P	PASSIF			
PA	Capitaux propres			
PA1	<u>Capital souscrit</u>	0%	31 000.00	0%
PA2	<u>Primes d'émission</u>	9%	3 200 000.00	0%
PA3	<u>Réserves de réévaluation</u>			
PA4	<u>Réserves</u>			
PA41	Réserve légale	0%	3 100.00	0%
PA42	Réserve pour actions propres ou parts propres			
PA43	Réserves statutaires			
PA44	Autres réserves			
PA44a	a) autres réserves disponibles			
PA44b	b) autres réserves non disponibles	1%	512 600.00	14%
PA5	<u>Résultats reportés</u>	7%	2 550 923.87	22%
PA6	<u>Résultat de l'exercice</u>	0%	75 984.46	-85%
PA7	<u>Acomptes sur dividendes</u>			
PA8	<u>Subventions d'investissement en capital</u>	17%	6 373 608.33	1%
PB	Provisions			
PB1	Provisions pour pensions et obligations similaires			
PB2	Provision pour impôts			
PB3	Autres provisions	1%	374 513.05	-50%
		1%	374 513.05	-50%
PC	Dettes			
PC1	Emprunts obligataires			
PC1a	a) Emprunts convertibles			
PC1aa	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
PC1ab	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
PC1b	b) Emprunts non convertibles			
PC1ba	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
PC1bb	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
PC2	Dettes envers des établissements de crédits			
PC2a	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	3%	1 077 376.98	193%
PC2b	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	22%	8 281 426.09	49%
PC3	Acomptes reçus sur commandes			
PC3a	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2%	677 549.42	310%
PC3b	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
PC4	Dettes sur achats et prestations de services			
PC4a	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	41%	15 068 168.39	39%
PC4b	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
PC5	Dettes représentées par des effets de commerce			
PC5a	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
PC5b	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
PC6	Dettes envers des entreprises liées			
PC6a	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0%	18 580.33	0%
PC6b	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
PC7	Dettes envers des ets. avec lesquelles la société a un lien de participation			
PC7a	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
PC7b	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
PC8	Autres dettes			
PC8a	a) Dettes fiscales	12%	4 481 550.76	23%
PC8b	b) Dettes au titre de la sécurité sociale	0%	97 800.22	1%
PC8c	c) Autres dettes			
PC8c1	i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1%	356 966.67	82%
PC8c2	ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
		81%	30 059 418.86	44%
PD	Comptes de régularisation	0%	122 427.88	25%
		100%	36 929 968.12	32%

Compte de profits et pertes

	<u>31.12.2017</u>		<u>31.12.2016</u>
	€		€
PP1 Chiffre d'affaires net	72 154 940.67	1%	71 720 195.01
PP2 Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication			
PP3 Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif			
PP4 Autres produits d'exploitation	2 004 949.53	22%	1 647 427.67
PP5 Matières premières et consommables et autres charges externes			
PP5a a) Matières premières et consommables	(62 861 820.21)	0%	(62 827 752.69)
PP5b b) Autres charges externes	(4 476 406.55)	8%	(4 130 155.93)
PP6 Frais de personnel			
PP6a a) Salaires et traitements	(5 286 783.70)	18%	(4 472 809.65)
PP6b b) Charges sociales			
PP6b1 i) couvrant les pensions	(388 161.62)	20%	(322 818.60)
PP6b2 ii) autres charges sociales	(260 741.93)	21%	(216 294.90)
PP6c c) Autres frais de personnel			
PP7 Corrections de valeur			
PP7a a) sur frais d'établ. et sur immob. corp. & incorp.	(82 739.60)	-16%	(98 181.40)
PP7b b) sur éléments de l'actif circulant	(229 709.82)	-311%	108 922.47
PP8 Autres charges d'exploitation	(355 187.23)	-39%	(586 615.40)
PP9 Produits provenant de participations			
PP9a a) provenant d'entreprises liées			
PP9b b) provenant d'autres participations			
PP10 Produits provenant d'autres val. mob., d'autres titres et de créance de l'actif immobilisé			
PP10a a) provenant d'entreprises liées			
PP10b b) autres produits ne figurant pas sous a)			
PP11 Autres intérêts et autres produits financiers			
PP11a a) provenant d'entreprises liées			
PP11b b) autres intérêts et produits financiers	3 087.08	-21%	3 910.97
PP12 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence			
PP13 Corrections de valeurs sur immob. fin. et sur val. mob. faisant partie de l'actif circulant			
PP14 Intérêts et autres charges financières			
PP14a a) concernant des entreprises liées			
PP14b b) autres intérêts et charges financières	(115 142.16)	194%	(39 190.46)
PP15 Impôts sur le résultat	(30 300.00)	-88%	(252 000.00)
PP16 Résultat après impôts sur le résultat	75 984.46	-86%	534 637.09
PP17 Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		100%	(12 875.00)
PP18 Résultat de l'exercice	75 984.46	-85%	521 762.09
	<u>0.00</u>	162%	<u>(.00)</u>



auditeurs associés

AUTODIS S.A.
Société Anonyme

R.C.S. Luxembourg B 79626

18, Z.I. « Um Monkeler »
Op der Drieschen
L-4149 ESCH-SUR-ALZETTE

Rapport du réviseur d'entreprises agréé
et
comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016

AUTODIS S.A.
Société Anonyme
R.C.S. Luxembourg B 79626

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGES</u>
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1 - 2
Comptes annuels	
• bilan au 31 décembre 2016	3 - 7
• compte de profits et pertes pour la période du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016	8 - 9
• annexe légale aux comptes annuels	10 - 17

AUTODIS S.A.
Société Anonyme

R.C.S. Luxembourg B 79626

18, Z.I. « Um Monkeler »
Op der Drieschen
L-4149 ESCH-SUR-ALZETTE

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 27 juillet 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de AUTODIS S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

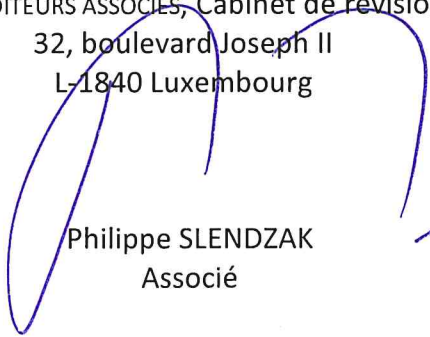
A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de AUTODIS S.A. au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 13 juin 2017

Pour AUDITEURS ASSOCIES, Cabinet de révision agréé
32, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg



Philippe SLENDZAK
Associé

Annexes :

- bilan au 31 décembre 2016
- compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
- annexe légale aux comptes annuels

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
 Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : B79626

Matricule : 2000 2237 459

Date d'entrée eCDF :

BILAN

Exercice du 01 01/01/2016 **au** 02 31/12/2016 (en 03 EUR)

AUTODIS S.A.

18, Z.I. "Um Monkeler", Op der Drieschen
 L-4149 Esch/Alzette

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101 _____	101 _____	102 _____
I. Capital souscrit non appelé	1103 _____	103 _____	104 _____
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105 _____	105 _____	106 _____
B. Frais d'établissement	1107 _____	107 _____	108 _____
C. Actif immobilisé	1109 _____	109 <u>9.884.764,84</u>	110 <u>95.352,65</u>
I. Immobilisations incorporelles	1111 _____ 2; 3	111 <u>4.805,52</u>	112 <u>4.670,00</u>
1. Frais de développement	1113 _____	113 _____	114 _____
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115 _____	115 <u>4.805,52</u>	116 _____
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117 _____	117 <u>4.805,52</u>	118 _____
b) créés par l'entreprise elle-même	1119 _____	119 _____	120 _____
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121 _____	121 _____	122 _____
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123 _____	123 _____	124 <u>4.670,00</u>
II. Immobilisations corporelles	1125 _____ 2; 3	125 <u>9.879.959,32</u>	126 <u>90.682,65</u>
1. Terrains et constructions	1127 _____	127 <u>1.656.054,94</u>	128 _____
2. Installations techniques et machines	1129 _____	129 _____	130 _____

No. RCSL : B79626

Matricule : 2000 2237 459

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131	131 133.341,80	132 90.682,65
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133	133 8.090.562,58	134
III. Immobilisations financières	1135	135	136
1. Parts dans des entreprises liées	1137	137	138
2. Créances sur des entreprises liées	1139	139	140
3. Participations	1141	141	142
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143	143	144
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145	145	146
6. Autres prêts	1147	147	148
D. Actif circulant	1151	151 14.429.645,56	152 11.009.753,52
I. Stocks	1153 2	153 9.780.832,17	154 7.837.411,07
1. Matières premières et consommables	1155	155	156
2. Produits en cours de fabrication	1157	157	158
3. Produits finis et marchandises	1159	159 9.780.832,17	160 7.837.411,07
4. Acomptes versés	1161	161	162
II. Créances	1163 2	163 3.569.625,43	164 2.558.719,98
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165	165 2.458.788,08	166 1.654.764,49
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167	167 2.458.788,08	168 1.654.764,49
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169	169	170
2. Créances sur des entreprises liées	1171	171	172
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173	173	174
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175	175	176
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177	177	178
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179	179	180
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181	181	182
4. Autres créances	1183	183 1.110.837,35	184 903.955,49
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185	185 1.110.837,35	186 903.955,49
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187	187	188

No. RCSL : B79626

Matricule : 2000 2237 459

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
III. Valeurs mobilières	1189 <u>2</u>	189 <u>204,00</u>	190 <u>201,00</u>
1. Parts dans des entreprises liées	1191 _____	191 _____	192 _____
2. Actions propres ou parts propres	1209 _____	209 _____	210 _____
3. Autres valeurs mobilières	1195 _____	195 <u>204,00</u>	196 <u>201,00</u>
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197 _____	197 <u>1.078.983,96</u>	198 <u>613.421,47</u>
E. Comptes de régularisation	1199 <u>2</u>	199 <u>3.704.947,85</u>	200 <u>3.300.720,74</u>
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201 <u>28.019.358,25</u>	202 <u>14.405.826,91</u>

No. RCSL : B79626

Matricule : 2000 2237 459

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301	6.297.623,87	2.575.861,78
I. Capital souscrit	1303 4	31.000,00	31.000,00
II. Primes d'émission	1305 5	3.200.000,00	
III. Réserve de réévaluation	1307		
IV. Réserves	1309	453.250,00	478.250,00
1. Réserve légale	1311	3.100,00	3.100,00
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1313		
3. Réserves statutaires	1315		
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	1429	450.150,00	475.150,00
a) autres réserves disponibles	1431		
b) autres réserves non disponibles	1433	450.150,00	475.150,00
V. Résultats reportés	1319	2.091.611,78	1.699.548,80
VI. Résultat de l'exercice	1321	521.762,09	367.062,98
VII. Acomptes sur dividendes	1323		
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325		
B. Provisions	1331 2; 6	749.669,91	798.625,28
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1333		
2. Provisions pour impôts	1335		
3. Autres provisions	1337	749.669,91	798.625,28
C. Dettes	1435 2; 7	20.874.350,36	10.948.227,25
1. Emprunts obligataires	1437		
a) Emprunts convertibles	1439		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1441		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1443		
b) Emprunts non convertibles	1445		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1447		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1449		
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355	5.904.699,02	722.168,83
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357	365.215,02	722.168,83
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359	5.539.484,00	

No. RCSL : B79626

Matricule : 2000 2237 459

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361	165.276,72	267.937,96
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363	165.276,72	267.937,96
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365		
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367	10.863.993,81	8.255.881,79
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369	10.863.993,81	8.255.881,79
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371		
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377		
6. Dettes envers des entreprises liées	1379	18.580,33	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381	18.580,33	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383		
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389		
8. Autres dettes	1451	3.921.800,48	1.702.238,67
a) Dettes fiscales	1393	3.628.792,82	1.592.906,79
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395	96.425,52	67.222,02
c) Autres dettes	1397	196.582,14	42.109,86
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399	196.582,14	42.109,86
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401		
D. Comptes de régularisation	1403	97.714,11	83.112,60
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)	405	28.019.358,25	14.405.826,91

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
 Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : B79626

Matricule : 2000 2237 459

Date d'entrée eCDF :

COMPTE DE PROFITS ET PERTESExercice du ⁰¹ 01/01/2016 au ⁰² 31/12/2016 (en ⁰³ EUR)

AUTODIS S.A.

18, Z.I. "Um Monkeler", Op der Drieschen
 L-4149 Esch/Alzette

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. Chiffre d'affaires net	1701 <u>2</u>	701 <u>71.720.195,01</u>	702 <u>50.922.324,36</u>
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703 _____	703 _____	704 _____
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705 _____	705 _____	706 _____
4. Autres produits d'exploitation	1713 _____	713 <u>1.647.427,67</u>	714 <u>2.124.311,42</u>
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	1671 _____	671 <u>-66.965.939,63</u>	672 <u>-47.274.243,67</u>
a) Matières premières et consommables	1601 _____	601 <u>-62.835.783,70</u>	602 <u>-44.791.236,91</u>
b) Autres charges externes	1603 _____	603 <u>-4.130.155,93</u>	604 <u>-2.483.006,76</u>
6. Frais de personnel	1605 <u>8</u>	605 <u>-5.011.923,15</u>	606 <u>-4.353.798,01</u>
a) Salaires et traitements	1607 _____	607 <u>-4.472.809,65</u>	608 <u>-3.910.533,57</u>
b) Charges sociales	1609 _____	609 <u>-539.113,50</u>	610 <u>-443.264,44</u>
i) couvrant les pensions	1653 _____	653 <u>-322.818,60</u>	654 <u>-262.250,10</u>
ii) autres charges sociales	1655 _____	655 <u>-216.294,90</u>	656 <u>-181.014,34</u>
c) Autres frais de personnel	1613 _____	613 _____	614 _____
7. Corrections de valeur	1657 _____	657 <u>10.741,07</u>	658 <u>-110.348,07</u>
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659 _____	659 <u>-98.181,40</u>	660 <u>-142.349,57</u>
b) sur éléments de l'actif circulant	1661 _____	661 <u>108.922,47</u>	662 <u>32.001,50</u>
8. Autres charges d'exploitation	1621 _____	621 <u>-586.615,40</u>	622 <u>-654.339,23</u>

No. RCSL : B79626

Matricule : 2000 2237 459

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715	715	716
a) provenant d'entreprises liées	1717	717	718
b) provenant d'autres participations	1719	719	720
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	721	722
a) provenant d'entreprises liées	1723	723	724
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725	725	726
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	727	728
a) provenant d'entreprises liées	1729	729	730
b) autres intérêts et produits financiers	1731	731	732
		3.910,97	12.401,42
		3.910,97	12.401,42
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663	663	664
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665	665	666
14. Intérêts et autres charges financières	1627	627	628
a) concernant des entreprises liées	1629	629	630
b) autres intérêts et charges financières	1631	631	632
		-31.159,45	-348,80
		-31.159,45	-348,80
15. Impôts sur le résultat	1635	635	636
		-252.000,00	-256.096,44
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667	667	668
		534.637,09	409.862,98
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637	637	638
		-12.875,00	-42.800,00
18. Résultat de l'exercice	1669	669	670
		521.762,09	367.062,98